

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 19 ET 20 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RAPORTU PÈ A MESSA IN OPERA DI A STRATEGIA DI
CUUPERAZIONE INTERNAZIONALE DI A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA - ACCHISU 3 : L'ACCREDITAZIONE DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA A U PRUGRAMA ERASMUS+
2021-2027**

**RAPPORT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE - AXE 3 : BILAN ET
PERSPECTIVES DE L'ACCRÉDITATION DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE AU PROGRAMME ERASMUS+
2021-2027**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de la session des 30 et 31 mai 2024, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la stratégie de la Collectivité de Corse dans le domaine de la coopération décentralisée.

L'axe 2 de cette stratégie, relatif à la coopération territoriale européenne a été adopté lors de la session des 28 et 29 novembre 2024.

Ce troisième rapport est consacré à la présentation du bilan et des perspectives de l'accréditation de la Collectivité de Corse au programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 et les perspectives offertes aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire.

La Collectivité de Corse mène ainsi, au titre de la coopération européenne, une politique volontariste multiforme, multisectorielle et transversale au profit de ses acteurs et de son territoire. Dans ce cadre, elle a établi des relations partenariales étroites et durables avec des régions, territoires et acteurs européens et internationaux qui contribuent à renforcer son attractivité, sa compétitivité, la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire et permettent l'échange de bonnes pratiques.

Cette compétence, pilotée par la Conseillère exécutive en charge des affaires européennes et assurée au plan administratif par la direction en charge des affaires européennes et méditerranéennes, relations internationales et des programmes contractualisés, donne lieu à un travail en transversalité avec les différents services et directions de la Collectivité de Corse, notamment opérationnels, les agences et offices, visant à bâtir des projets de coopération européenne et internationale.

Afin d'optimiser les actions menées et d'impulser une politique cohérente, lisible dans ses objectifs et efficace dans sa mise en œuvre, le présent rapport constitue le troisième volet d'un document-cadre permettant la planification d'actions autour de :

- La coopération décentralisée, avec un focus sur les actions de coopération franco-marocaine,
- La coopération territoriale européenne avec un focus sur les insularités en Méditerranée,
- Le programme Erasmus+ sur l'Économie sociale et solidaire.

Il est ainsi proposé au vote de l'Assemblée de Corse le troisième volet du rapport consacré au programme Erasmus+ pour l'éducation et la formation des adultes.

Pour rappel, ces rapports ont été pensés en synergie avec l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile, selon les modalités suivantes :

- Un recensement des besoins des acteurs corses, afin d'adapter l'action à l'international aux attentes de l'île,
- Une concertation transversale au travers d'échanges avec les directions sectorielles, les agences, les offices et les acteurs de l'écosystème en s'appuyant sur des personnes ressources au sein de chaque instance,
- Une priorisation des partenariats d'intérêt immédiat pour la Corse,
- Une connaissance fine des dispositifs de coopération afin de rendre les projets opérationnels,
- Un portage politique par la conseillère exécutive en charge des affaires européennes et par les autres conseillers exécutifs en fonction des thématiques.

Cette formalisation paraît d'autant plus nécessaire qu'elle s'inscrit dans la dynamique d'une évolution institutionnelle devant permettre à la Corse de disposer d'un statut d'autonomie, lequel ouvre des perspectives nouvelles présentées lors des précédents rapports.

I. Le programme Erasmus+ « éducation et formation des adultes » à destination des acteurs de l'ESS

Partant du constat des difficultés des acteurs de la société civile et plus particulièrement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ci-après ESS) à émarger aux programmes de coopération internationale, la Collectivité de Corse a fait le choix de les accompagner sur la programmation 2021-2027.

Ainsi, conformément à la délibération n° 20/129 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant le rapport sur la mobilité internationale de tous les jeunes corses, un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne et en application de la délibération n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2019 approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse, la Collectivité de Corse a présenté une accréditation au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire en Corse.

La Collectivité a été accréditée en janvier 2022. Il s'agit de la seule collectivité au niveau français à avoir été accréditée, pouvant mobiliser **une enveloppe de 10 millions d'euros** pour la mise en place de ses activités de mobilité.

La Direction des affaires européennes, méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, appuyée par la mission pilote ESS au sein de la Direction Générale des Services de la Collectivité de Corse coordonnent le consortium de mobilité Erasmus afin d'asseoir la transversalité de thématiques et de compétences nécessaires à l'active implication des agences et offices, comme de la société civile dans la démarche de promotion de l'ESS.

Outre la formation des agents et des acteurs de l'ESS, l'objectif est d'encourager sur la nouvelle programmation européenne une autre façon d'entreprendre et de poursuivre une démarche éthique et opérationnelle qui renforce les valeurs de service public de proximité, la localisation d'une économie vertueuse et la garantie d'une meilleure cohésion sociale.

La mobilité internationale et la coopération européenne par l'échange de bonnes pratiques sont des atouts majeurs pour répondre aux nombreux défis auxquels la Corse est confrontée.

Erasmus + est un outil de choix. Le programme avance 80 % des financements des projets. Le co-financement par la Collectivité de Corse des projets Erasmus+ est assuré chaque année par délibération du Conseil exécutif.

L'Action Clé 1 du Programme offre aux individus des opportunités de mobilité à des fins d'apprentissage et soutient le développement des organismes d'éducation et d'autres organismes impliqués dans l'apprentissage tout au long de la vie en Europe.

Plus précisément, l'accréditation permet d'effectuer des mobilités pour :

1. Echanger des bonnes pratiques
2. Dispenser des formations
3. Recevoir des formations

Le programme Erasmus+ ne finance pas d'investissements à destination des bénéficiaires mais participe à leur montée en compétences par les échanges et la formation.

Ces échanges poursuivent quatre objectifs définis dans l'accréditation :

- Développer l'entrepreneuriat ESS et les emplois en zone rurale
- Animer et coordonner un réseau des acteurs de l'ESS en promouvant les bonnes pratiques recensées lors des échanges internationaux
- Développer la motivation, l'implication et l'appropriation par les participants aux mobilités d'une approche thématique transversale de la mobilité internationale
- Contribuer à l'évolution d'un modèle de développement territorial pérenne, fondé sur un rééquilibrage entre zones rurales et urbaines en réponse à la problématique de la saisonnalité touristique.

La mise en œuvre sur le territoire d'initiatives qui dépassent l'échange de bonnes pratiques et nécessitent des investissements sera accompagnée à compter de l'année 2024 par l'Agence de Développement Économique de la Corse, membre du consortium Erasmus+.

En effet, cette accréditation a été réfléchi et rédigée de manière collégiale. Font ainsi partie du consortium Erasmus+ : la Direction des affaires européennes, méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés ; l'Office de l'Environnement de la Corse ; le Parc Naturel Régional de Corse ; la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse ; la Mission pilote ESS rattachée à la Direction Générale des Services de la CdC ; l'Agence de Développement Économique de la Corse.

La composition du consortium est évolutive. L'accréditation ERASMUS+ pouvant être révisée chaque année, de nouveaux membres peuvent y être inclus en fonction des thématiques de travail.

Cette accréditation se décline en 3 axes pour répondre aux grands défis auxquels la Corse est confrontée. Chacune des 3 thématiques occupe 2 années de la

programmation :

- L'économie circulaire - 2022/2024 ;
- La redynamisation du rural - 2024/2026 ;
- L'application des sciences comportementales à la gestion des flux touristiques - 2026/2028.

Les conseillers exécutifs en charge des thématiques abordées sont associés au consortium de mobilité afin d'assurer la remontée en politique publique des expériences transposables en Corse.

Les participants aux mobilités issus de la société civile comme les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations sont sélectionnées par appel à manifestation d'intérêt chaque année en juin pour participer aux mobilités annuelles.

II. Les structures accompagnées et le budget pour les deux premières années de programmation consacrées à l'économie circulaire : 2022-2024

En tant que territoire insulaire, la Corse est particulièrement concernée par la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire, notamment en matière de gestion des déchets.

Il s'agissait ainsi sur cette programmation européenne d'encourager une autre façon d'entreprendre, d'aider les acteurs de l'ESS engagés dans le recyclage et la valorisation des déchets, leur donner les moyens de se développer en renforçant les impacts positifs de leurs activités sur le territoire afin d'accompagner le développement d'une économie plus vertueuse et une meilleure cohésion sociale.

A. Les structures accompagnées à l'international

L'accréditation au programme Erasmus+ s'est avérée être un pari gagnant pour la Collectivité de Corse.

Après deux ans de programmation, une brève rétrospective permet de conclure à plus de 70 acteurs du territoire accompagnés, 6 mobilités effectuées, plus de 15 participants par mobilités, à des perspectives enrichissantes pour les structures, une amélioration et une diversification de leurs activités.

Les structures ESS accompagnées à l'internationale lors de la période 2022-2024 :

- La CRESS CORSICA
- L'association Solideria
- L'association Sud Corse Insertion et sa recyclerie Dino
- IAE ISATIS
- L'association INIZIATIVA
- L'association FALEPA CORSICA
- L'association OPRA
- L'association Mare Vivu
- La start'up PLASTIC APP
- L'association CASGIU CASANU
- L'entreprise sociale U CAPPIA E PIGLIA

- L'entreprise sociale RACINES DE FEMMES
- L'entreprise AMABLU_JEANS
- Des personnes en insertion professionnelles inscrites au Pôle Emploi du Centre Corse

Cette ouverture à d'autres territoires est une source de rayonnement pour la Corse et ses acteurs sur la scène internationale.

De nombreuses opportunités de partenariat ont émergé à la suite de ces échanges, que ce soit avec les partenaires étrangers mais également entre partenaires corses, notamment entre les structures de l'ESS et les membres du consortium comme l'Office de l'Environnement de la Corse et l'ADEC, assurant ainsi une véritable transversalité dans les actions menées par chacun.

Ces conclusions engageantes permettent d'envisager avec enthousiasme les quatre prochaines années de programmation.

B. Le budget dédié

Le programme Erasmus+ avance sous la forme de subvention annuelle 80 % des financements des projets.

Le co-financement par la Collectivité de Corse des projets Erasmus+ est assuré chaque année par délibération du Conseil exécutif.

Ainsi, pour l'année 2022, 90 000 euros ont été affectés au programme dont 20 000 euros par arrêté n° 21/542 CE du Président du Conseil exécutif en date du 14 décembre 2021 au titre de la part de co-financement de la Collectivité de Corse.

Puis, le 29 novembre 2022 par arrêté n° 22/887 CE, 90 000 euros au titre de l'affectation des crédits pour le financement de l'accord-cadre relatif à la prise en compte des frais de transport et d'hébergement des agents de la Collectivité de Corse et les personnels extérieurs ainsi que le versement de forfaits journaliers dans le cadre des mobilités ERASMUS+ « éducation et formation des adultes ». La bourse Erasmus 2022-2023 s'élevait par ailleurs à 67 214 euros.

La Collectivité de Corse fait l'avance des frais de transport et d'hébergement en nom et pour le compte des personnes retenues pour les mobilités internationales chaque année conformément à la délibération n° 20/129 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le rapport sur la mobilité internationale et à la délibération n° 19/471 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse, via l'accord-cadre n° 2022-DAEM-0229.

Cet accord cadre fixe les règles relatives à la prise en charge des frais de transport et d'hébergement à l'international des agents mais également des personnels extérieurs intégrés au consortium porté par la Collectivité de Corse pour la période 2022-2027.

Pour l'année 2023-2024, 150 000 euros ont été affectés par arrêté du Président du Conseil exécutif n° 23/447 CE en date du 11 juillet 2023. La bourse Erasmus correspondante s'élevait à 80 464,80 euros.

Pour l'année 2024, 140 000 euros ont été affectés par arrêté du Président du Conseil exécutif n° 24/466 en date du 4 septembre 2024. La bourse Erasmus+ pour 2024 2025 s'élève à 99 240 euros.

Il est à noter que le montant de la bourse allouée augmente chaque année en raison des excellentes notes qualitatives obtenues par la Collectivité de Corse lors des rapports annuels rendus par la Commission européenne au regard des objectifs assignés dans l'accréditation Erasmus+ 2021-2027.

Ce budget permet aux acteurs de l'ESS d'effectuer des échanges de bonnes pratiques et de se former dans les structures d'accueil à l'international. S'agissant de l'accompagnement financier, la Collectivité de Corse accompagnera les acteurs souhaitant diversifier leurs activités par le lancement d'appels à projets via l'ADEC.

1. Les échanges de bonnes pratiques

Dans un premier temps, les acteurs de l'ESS sont invités à échanger avec les structures d'accueil et s'inspirer de solutions mises en œuvre par leurs pairs européens.

Ces échanges s'effectuent pour les acteurs corses lors de mobilités sortantes, dans les territoires partenaires visés. Six mobilités ont ainsi été réalisées entre 2022 et 2024.

La contribution du programme Erasmus+ à ces échanges de bonnes pratiques représente 80 % du financement total des projets de mobilité.

La Collectivité de Corse finance les 20 % restants, les sommes étant affectées chaque année par délibération du Conseil exécutif, cf. II.B.

2. Les formations

Une fois les mobilités effectuées, les participants qui souhaitent approfondir les thématiques abordées peuvent retourner se former dans les structures visitées.

Le programme Erasmus+ prend en charge ces formations à hauteur de 80 %.

La Collectivité de Corse finance les 20 % restants, en affectant les sommes par délibération du Conseil exécutif. Les mobilités du premier cycle s'étant clôturées en avril 2024, les premières formations seront prévues à partir de 2025 et seront inscrites au budget prévisionnel.

Prise en charge pour les formations :

Missions d'enseignement ou de formation : 2 à 365 jours

Cours et formations : 2 à 30 jours, maximum 10 jours de frais d'inscription par participant

Le contenu comme la durée des formations dans le domaine de « l'éducation des adultes » est flexible et discuté entre le participant et la structure accueillante sur la base d'objectifs d'apprentissage convenus en amont de la formation.

Afin de faciliter et encourager ces formations pour les adultes qui ont par ailleurs des

contraintes liées à leur emploi régulier, il n'existe pas de formalisme précis autre que celui de se conformer à la durée précitée et que les formations soient prévues dans la demande de subvention annuelle.

Ces formations sont ensuite sanctionnées par une validation des acquis d'expérience par la structure formatrice, acquis valorisables au sein de l'Union européenne, notamment via le certificat mis en place par la Commission européenne EUROPASS.

3. Les investissements pour la diversification des activités sur le territoire

Le programme Erasmus+ est un programme de formation, il ne finance pas les investissements sur le territoire.

Ainsi, à compter de 2024, l'Agence de Développement Économique de la Corse, membre du consortium, a décidé du lancement d'appels à projets au bénéfice exclusif des participants aux déplacements Erasmus+, et sélectionnés par le consortium. Ces appels à projets constitueront une aide à la mise en œuvre de solutions éprouvées par les partenaires européens.

Le premier appel à projet paraîtra prochainement.

La Collectivité de Corse démontre en cela sa volonté d'accompagner les structures de l'ESS et de renforcer l'attractivité de l'économie sociale, adaptée au territoire insulaire et génératrice d'emplois locaux.

III. Les réalisations

Pour chaque mobilité, les échanges portent sur trois niveaux d'intervention :

- **Au niveau politique** : il est question de savoir comment est organisé le pays ou la région d'accueil et quels sont les soutiens mis en œuvre en faveur des acteurs de l'ESS. Ce niveau d'intervention permet aux institutionnels et conseillers exécutifs présents d'échanger avec leurs pairs et de s'inspirer de modèles concluants d'accompagnement des acteurs de l'ESS. Cela contribue à la remontée en politique publique d'initiatives novatrices.
- **Au niveau coopératif** : il est question de savoir comment sont regroupées les structures de l'ESS et s'il existe une instance représentative pour l'ensemble du secteur. Dans l'affirmative, les éventuels appuis proposés aux acteurs sociaux. Ce niveau d'intervention bénéficie à la CRESS CORSICA, structure coordinatrice des réseaux ESS en Corse.
- **Au niveau associatif** : des rencontres sont organisées avec des associations, des mutuelles ou des fondations œuvrant dans la valorisation des déchets et la formation professionnelle. Cela permet aux entreprises de l'ESS présentes d'échanger avec leurs homologues, de s'inspirer de modèles de développement réussis, de prévoir des formations au sein des organismes certifiés visités, et ainsi de monter en compétence en diversifiant leurs activités quotidiennes.

Lorsque cela est possible, les mobilités visent des territoires insulaires qui partagent les défis de la Corse. S'agissant de ce premier cycle de programmation dédié à l'économie circulaire, les échanges entre îles ont porté sur la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, les afflux touristiques saisonniers et la gestion des déchets subséquente.

Un compte rendu détaillé des visites est présenté en annexe de ce rapport sous la forme d'un livrable de restitution.

A. Les mobilités généralistes effectuées lors de la première année de programmation : 2022-2023

Les participants aux mobilités avaient été avisés puis sélectionnés en comité de pilotage par les membres du consortium. La Collectivité de Corse les a accompagnées dans les Baléares, en Belgique et en Suède.

Ces acteurs, pour la plupart des associations, se sont ainsi familiarisés avec les échanges internationaux tout en comparant leurs modèles de développement avec leurs pairs européens. Dans les pays visités, l'appui à l'économie sociale est différent du modèle français. Leur organisation de type fédéral ne permet pas une intervention directe de l'État au bénéfice des structures de l'insertion. Elles sont donc organisées en réseaux afin de travailler au soutien des publics précaires. Cela a induit une forme de réflexion au sein des structures corses et a conforté l'idée d'un nécessaire regroupement en réseau. Les structures participantes ont ainsi créé en 2023 le collectif eco-squadra.

Des réalisations concrètes sont également à noter au sein de chaque structure : l'association Dino recyclerie a ainsi déployé sa propre marque de sacs et accessoires en bouées de plage recyclées inspirée de ce qui était mis en place par la Fondation Dexailles à Majorque, l'IAE Isatis a proposé une formation qualifiante en ébénisterie dans son chantier d'insertion pour les détenus de la prison de Borgu suite à des échanges avec l'AID Val de Senne en Belgique, l'association Iniziativa a mis en œuvre des cours de langues appliquées aux formations qu'elle propose afin de garantir aux primo-arrivants une meilleure insertion sur le marché de l'emploi mais également une meilleure insertion sociale en Corse. Cela a été permis grâce à des échanges avec la structure INTEC à Bruxelles. L'Office de l'Environnement de la Corse a également entrepris d'accompagner les structures de l'ESS qui proposent des services de valorisation des déchets. L'Office s'est également inspiré du modèle suédois pour la validation des axes portés dans le plan déchet voté par l'Assemblée de Corse en juillet 2024.

Ainsi, tant d'un point de vue institutionnel que local, ces échanges de bonnes pratiques ont été une réussite pour la Corse.

B. Les mobilités thématiques effectuées lors de la seconde année de programmation : 2023-2024

La seconde année de programmation consacrée à l'Économie circulaire et la valorisation des activités des acteurs de l'ESS a été déclinée de manière thématique afin de répondre au mieux aux besoins exposés par les participants 2023-2024 sélectionnés par appel à manifestation d'intérêt. Un focus sur trois principaux déchets valorisables par les entreprises de l'ESS a ainsi été réalisé :

- Les déchets plastiques marins : en Grèce
- Les déchets de l'agriculture : en Espagne
- Les déchets du textile : en Italie

Les détails de ces visites figurent également en annexe du rapport.

D'un point de vue concret, de belles réalisations sont encore à porter au crédit de ces mobilités, notamment : l'invitation de l'association de Mare Vivu et de la start-up Plastic AAP au festival international de méditation scientifique organisé par notre partenaire Grec SciCo en 2024 , la proposition de formation de la start-up ENALEIA au bénéfice des chalutiers corses pour la collecte passive des déchets plastiques en y associant les entreprises de up-cycling de l'île et ainsi recréer la circularité mise en place en Grèce avec les acteurs corses ; la coopération avec l'association espagnole Almanatura pour la formation des intercommunalités corses à la plateforme Hola Pueblo qui permet de poster des offres d'emploi qualifiées dans les territoires de l'intérieur et de montagne ; les partenariats dans la chaîne de production entre la Falepa corsica et l'entreprise d'économie sociale CARTIERA en Italie ou encore les formations prévues à la Fondation Fashion Research Italy.

Les membres institutionnels du consortium poursuivent leur partenariat dans une démarche transversale de capitalisation des résultats par le dépôt d'un projet stratégique INTERREG Italie-France maritime 2025-2027 (EPIC). Ce partenariat démontre l'efficacité des échanges initiés dans le cadre d'Erasmus+ et la pertinence de l'association des acteurs institutionnels corses dans une démarche collective en faveur de l'économie circulaire et de l'ESS. Sont ainsi membres de ce nouveau projet partenarial pour la Corse : l'OEC, l'ADEC et la CRESS CORSICA.

Les coopérations bilatérales entre partenaires corses et étrangers continuent également dans le cadre de dépôts de projets de partenariats simplifiés Erasmus+.

C. La fin du premier cycle consacré à l'ESS et l'Économie circulaire

Le premier cycle de la programmation consacré à l'économie circulaire et la valorisation des métiers de l'Économie sociale et solidaire s'est achevé par la mobilité d'avril 2024 à Bologne.

Les résultats de ces deux années d'échanges ainsi que les contacts utiles des partenaires étrangers sont compilés dans le livrable de restitution Erasmus+ 2022-2024 figurant en annexe de ce rapport et qui a été présenté lors du COPIL ESS du 16 septembre 2024 en présence des membres du consortium et des structures de l'ESS participantes. Une version accessible ligne est également disponible sur le site : www.europa.corsica

IV. Les perspectives pour les années à venir

Un nouveau cycle de programmation s'est engagé depuis septembre 2024, pour deux ans : la revitalisation du rural.

L'insularité, qui constitue un premier niveau d'isolement géographique, a pour conséquence une compétitivité économique affaiblie, des opportunités de développement plus limitées, ainsi qu'un moindre accès aux soins de santé vis-à-vis du continent, exacerbant des inégalités au sein de la population. À cela s'ajoutent le caractère rural et la topographie montagneuse de l'île, formant dès lors un triple isolement auquel la Corse est confrontée. Ce triple isolement est à l'origine de défis et de difficultés accrues en ce qui concerne le développement économique et social. Des politiques publiques adaptées à ces spécificités sont nécessaires.

Le rééquilibrage territorial apparaît alors comme un enjeu crucial, pour les zones de l'intérieur et de montagne notamment. Les initiatives liées à l'économie sociale et solidaire, telle que l'aide à la personne, permettent de renforcer la cohésion sociale et de réduire les disparités au sein du territoire, tandis que l'attractivité vis-à-vis des activités économiques dans ces zones œuvre pour un développement plus harmonieux au sein du territoire. La relocalisation de l'alimentation a aussi son rôle à jouer, car elle permet de promouvoir les circuits courts et de valoriser la production de produits locaux, tout en favorisant des modes de consommation plus durables et respectueux de l'environnement.

Dans ce cadre il sera proposé :

- Des mobilités pour échanger les bonnes pratiques
- Des formations pour assurer la montée en compétences des acteurs participants
- Des appels à projets de l'ADEC pour soutenir la diversification des activités des entreprises impliquées qui souhaiteraient mettre en œuvre sur le territoire des initiatives étrangères inspirantes.

A. Le second cycle dédié à la revitalisation du rural

Ce cycle se décompose en deux axes : l'autonomie des personnes âgées en milieu rural (2024-2025) et la relocalisation de l'alimentation (2025-2026).

1. L'autonomie des personnes âgées en milieu rural : 2024-2025

L'action sociale, médico-sociale et la santé sont les premiers employeurs de l'ESS en Corse.

En termes d'effectifs, le secteur de l'action sociale s'impose largement avec près de 60,4 % des salariés de l'ESS y exerçant leurs activités, soit 20 points de plus qu'au niveau national. Ces acteurs de solidarité assurent une réponse de proximité à des besoins essentiels de populations dispersées. Elles sont parfois parmi les derniers acteurs du lien social dans les territoires ruraux isolés.

Sur des territoires à la fois fortement exposés à l'isolement des seniors et confrontés aux défis de l'accueil de populations jeunes ou précaires, la surreprésentation de l'ESS dans l'aide à domicile, l'hébergement social et médicosocial ou encore l'accueil de jeunes enfants révèle son rôle indispensable pour le maintien du lien social et des solidarités.

Face aux enjeux de la lutte contre la désertification médicale, due à la baisse de l'emploi public dans le secteur de la santé et au sous-équipement en établissements publics sanitaires de certains territoires, les entreprises de l'ESS visent à améliorer l'accès aux soins pour tous. En milieu rural, l'ESS occupe une place deux fois plus importante dans les emplois sanitaires (25 %) que sur le reste du territoire (12 %).

La Corse est un territoire vieillissant et rural (25,9 % de la population habite en zone rurale hors d'influence d'un pôle urbain contre une moyenne nationale de 13,7 %).

Les temps de trajet dus à la configuration géographique sont également un facteur important contribuant à l'isolement des personnes âgées qui constituent près d'un tiers des habitants des zones dites très rurales.

Par ailleurs, dans ce cadre de vie, le maintien à domicile des personnes âgées est complexe notamment face au manque de personnel disponible.

Les sujets suivants sont des facteurs clés qui seront étudiés lors d'échanges internationaux dans le cadre du programme Erasmus+. Plus précisément :

- La silver économie et la redynamisation économique du milieu rural
- L'action sociale pour les personnes âgées (prestations, aides, acteurs...)
- Les liens entre les acteurs du vieillissement sur le territoire (type Gérontopôle)
- Les guichets d'accueil des personnes âgées
- Les formes d'habitat alternatifs
- L'aide à domicile des personnes âgées
- Les nouvelles technologies facilitant l'autonomie
- Les actions de prévention de la perte d'autonomie

Ces thématiques de travail ont été élaborées en lien avec la Direction de l'Autonomie de la Collectivité de Corse qui intégrera le consortium au titre des échanges prévus pour 2024-2025.

Les participants de la société civile ont été sélectionnés par appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Collectivité de Corse. Ainsi, 7 participants ont été retenus pour effectuer deux mobilités internationales d'une semaine, prévues d'octobre 2024 à mai 2025 au Pays-basque espagnol et au Danemark :

- Sud Corse domicile
- La Mutuelle de la Corse
- Corse Aide à la Personne
- ADMR 2A
- Le Gérontopole di Corsica
- Hospitalisation à domicile
- La start-up Neural Vision

Il s'agit d'entreprises au sens communautaire du terme et/ou structures de l'ESS définies par l'article 1 de la Loi ESS du 31 juillet 2014 adhérentes à la CRESS CORSICA, ayant leurs sièges sociaux ou disposant d'un établissement secondaire en Corse (à la condition que l'activité soit réelle).

Ces entreprises sont positionnées sur le secteur des services à la personne et plus globalement du secteur de l'action sociale, médico-sociale et la santé.

2. La relocalisation de l'alimentation : 2025-2026

La Collectivité de Corse s'implique activement dans la revitalisation des zones de l'intérieur et de montagne en vue d'un aménagement territorial et économique équilibré.

Cependant, malgré la mise en place de stratégies de long terme à travers le PADDUC, le PDRC ou le SRDE2I, ce processus doit faire face à de nombreux défis

liés à la désertification de ces territoires, qui ne comptent plus que 25 % de la population totale, au manque de maillage numérique territorial malgré les efforts qui ont été fait pour le déploiement de la 5G sur le territoire, de service de proximité et de non-localisation de l'économie de l'alimentation. Aujourd'hui 92 % de ce qui est consommé est importé. Cela conduit à des externalités négatives impactant indéniablement l'environnement, la biodiversité, l'emploi local et la santé. Cela se répercute également sur la gestion des déchets due au manque de production locale.

Le système alimentaire de la Corse est plus que dépendant de ses importations du fait d'une agriculture peu développée, orientée vers une production de niche et concentrée soit vers l'exportation (vins et agrumes) soit vers la consommation estivale (maraichage d'été).

La plupart de ces problèmes pourraient être modérée par l'échanges de méthodes et pratiques à l'international.

S'agissant de ce deuxième axe, 3 mobilités de 15 personnes sont prévues de septembre 2025 à mai 2026 pour échanger les bonnes pratiques. Les destinations seront choisies en comité de pilotage par le consortium.

3 appels à projets de l'ADEC sont également envisagés entre 2025-2026 pour accompagner la diversification des activités des entreprises participantes afin de tirer profit des initiatives inspirantes rencontrées lors des mobilités.

Enfin, des formations seront possibles et prévues au budget 2026 pour permettre aux participants d'élargir leurs compétences au sein des organismes formateurs visités.

B. Le troisième cycle consacré à la gestion des flux touristiques par les sciences comportementales

L'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens durables (AVITEM), est un acteur de renforcement des politiques publiques qui a pour principale mission la promotion la coopération et du développement durable au sein de l'espace méditerranéen. Elle accompagne des projets permettant de relever les défis auxquels les territoires qui en font partie sont confrontés. En 2021, la Collectivité de Corse a décidé de son adhésion à l'AVITEM en qualité de membre. Depuis 2022, elle est donc membre porteur au sein de l'organisme.

Les deux prochaines années de programmation seront élaborées, en concertation avec les agences et offices concernés, sur la base des projets portés par l'AVITEM, notamment le projet Nudge my Tour, qui propose une approche innovante de la gestion des flux touristiques par le développement d'outils de formation sur l'application des sciences comportementales. En effet, le fait d'agir sur les comportements peut constituer un facteur de régulation des potentiels effets négatifs de l'activité touristique sur les milieux ainsi que sur le patrimoine culturel et historique. D'autres projets s'inscrivent dans la lignée de Nudge My Tour, comme le projet First Mile, qui vise à accompagner la transition écologique de PME par les sciences comportementales.

Le troisième cycle de programmation pour Erasmus+ 2021-2027 s'inscrit donc dans

le sillage de ces projets, en développant des partenariats avec des acteurs menant des actions innovantes au sein des pays membres de l'Union Européenne.

Ce troisième et dernier axe de la programmation Erasmus+ sera aussi le plus ambitieux. En lien avec la plateforme de géolocalisation et d'itinéraire WAZE, il aura pour objectif de proposer des itinéraires alternatifs aux zones référencées et très fréquentées.

Il limitera ainsi la pression entropique exercée par les afflux touristiques sur les milieux et les infrastructures, notamment en zone littorale, par des méthodes incitatives et non coercitives.

Il s'agira de travailler également sur une offre de transports éco-responsables (train, voies douces, randonnées équestres, pistes cyclables...) qui permettra de rallier des endroits proches des zones sur fréquentées, moins connues mais au patrimoine naturel et culturel tout aussi intéressant et proposer des activités ciblées en fonction des publics.

Ces itinéraires seront établis en lien avec l'ATC et les professionnels du tourisme relevant de l'ESS comme la Fédération de Guides Diplômés de Corse et les acteurs associatifs sportifs et culturels.